

**Procès-verbal des délibérations du
Conseil du Village de Val-David**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 9 novembre 2019 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 8 h.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Kathy Poulin
Monsieur le conseiller	Jean-François Giasson (District 1)
Madame la conseillère	Dominique Forget (District 2)
Monsieur le conseiller	Guy Séguin (District 4)
Monsieur le conseiller	Carl De Montigny (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

EST ABSENT

Monsieur le conseiller	Mathieu Bouthillette (District 3)
------------------------	-----------------------------------

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Kathy Poulin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Sophie Charpentier	Directrice générale et secrétaire-trésorière
---------------------------	----------------------------------------------

1 Ouverture de la séance et vérification du quorum

- 1.1 Constatation de la régularité de la séance du conseil
- 1.2 Période de questions spécifiques à l'ordre du jour
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Certificats de crédits

2 Direction générale et ressources humaines

- 2.1 Adoption - Plan de mesures d'urgences
- 2.2 Adoption - Grille salariale des employés cadres
- 2.3 Autorisation - Renouvellement de contrat - Directeur du Parc
- 2.4 Autorisation - Modification de contrat - Greffier adjoint et coordonnateur des ressources humaines

3 Loisirs et culture

- 3.1 Autorisation - Demande de subvention au Fonds de développement Tourisme Laurentides
- 3.2 Participation financière - étude d'opportunité pôle de tourisme culturel à Val-David (tourisme créatif)

4 Levée de la séance

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

1.1 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Conformément aux articles 152 et suivants du *Code municipal*, le conseil municipal, avant de procéder aux affaires à cette séance, constate que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par la Loi, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

1.2 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

La mairesse invite les personnes présentes dans la salle à s'exprimer sur les sujets spécifiques à l'ordre du jour.

19-11-304

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 9 novembre 2019, tel que présenté.

ADOPTÉE

1.4 CERTIFICATS DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par les points suivants:

2.3, 2.4, 3.1, 3.2

Le 8 novembre 2019,

(Signé Lucien Ouellet)

Lucien Ouellet

Directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

19-11-305

2.1 ADOPTION - PLAN DE MESURES D'URGENCES

ATTENDU les responsabilités de la Municipalité en matière de sécurité civile en vertu de la *Loi sur la sécurité civile*;

ATTENDU QUE la Municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ATTENDU le plan de sécurité civile préparé en collaboration avec la société Priorité StraTJ inc.;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la Municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre.*

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le plan de sécurité civile de la Municipalité préparé en collaboration avec la société Priorité StraTJ inc.;

DE NOMMER la directrice générale et secrétaire-trésorière responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile;

D'ABROGER tout plan de sécurité civile adopté antérieurement ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

ADOPTÉE

19-11-306

2.2 ADOPTION - GRILLE SALARIALE DES EMPLOYÉS CADRES

ATTENDU QUE la grille salariale des employés cadres actuelle comporte des postes ayant été abolis et ne comporte pas les postes créés au courant des dernières années;

ATTENDU le projet de grille salariale daté du 31 octobre 2019;

ATTENDU QUE le projet ne modifie pas les conditions salariales des postes préexistants.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER la grille salariale conformément au projet daté du 31 octobre 2019.

ADOPTÉE

**Procès-verbal des délibérations du
Conseil du Village de Val-David**

19-11-307

**2.3 AUTORISATION - RENOUELEMENT DE CONTRAT -
DIRECTEUR DU PARC**

ATTENDU QUE le contrat de travail de Jean-François Boily, Directeur du Parc régional, secteur Dufresne, vient à échéance (résolution 18-10-363);

ATTENDU le projet de contrat de travail daté du 31 octobre 2019;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale et secrétaire trésorière.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RENOUELER le contrat de travail de Jean-François Boily, Directeur du Parc régional Val-David - Val-Morin, secteur Dufresne;

D'AUTORISER la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat de travail conformément au projet.

ADOPTÉE

19-11-308

**2.4 AUTORISATION - MODIFICATION DE CONTRAT - GREFFIER
ADJOINT ET COORDONNATEUR DES RESSOURCES
HUMAINES**

ATTENDU la révision du poste de greffier adjoint et coordonnateur des ressources humaines;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale et secrétaire-trésorière.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE CRÉER le poste de directeur des affaires juridiques et coordonnateur des ressources humaines;

DE MODIFIER la résolution 19-07-191 afin de nommer Carl Lebel, directeur des affaires juridiques et coordonnateur des ressources humaines;

DE CONFIRMER le contrat de travail existant comme ayant été modifié par ce qui précède.

ADOPTÉE

**Procès-verbal des délibérations du
Conseil du Village de Val-David**

3 LOISIRS ET CULTURE

19-11-309

3.1 AUTORISATION - DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT TOURISME LAURENTIDES

ATTENDU le *Fonds de développement Tourisme Laurentides* (FDTL);

ATTENDU la recommandation de la directrice du service des loisirs et de la culture de demander une subvention de 100 000,00 \$ au FDTL pour mettre en place un système d'éclairage architectural, fonctionnel et événementiel à l'intérieur et à l'extérieur de l'église et sur la Route des Belles-Histoires;

ATTENDU QUE ce projet pourrait permettre de diversifier l'éventail des activités pouvant se dérouler à l'église;

ATTENDU QUE ce projet pourrait permettre d'accueillir des expositions d'œuvres, des manifestations artistiques, des prestations de toutes disciplines et de tout secteurs d'activités, ainsi que des événements;

ATTENDU QUE le projet consolidera la place de l'église dans le cœur villageois;

ATTENDU QUE la Municipalité doit s'engager à participer financièrement à hauteur de 20 % du montant de la subvention.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE DÉPOSER une demande de subvention au FDTL conformément à ce qui précède;

DE DÉSIGNER la coordonnatrice au Centenaire pour représenter la Municipalité dans le cadre de cette demande;

D'AUTORISER la directrice du service des loisirs et de la culture à signer tout document pour donner effet à la présente résolution;

DE CONFIRMER l'engagement financier de la Municipalité de 20 000,00 \$ à même la réserve affectée au Centenaire.

ADOPTÉE

**Procès-verbal des délibérations du
Conseil du Village de Val-David**

19-11-310

**3.2 PARTICIPATION FINANCIÈRE - ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ PÔLE
DE TOURISME CULTUREL À VAL-DAVID (TOURISME CRÉATIF)**

ATTENDU le Fonds de développement Tourisme Laurentides 2019-2020;

ATTENDU QUE la Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides souhaite déposer le projet : *Val-David et environs : Pôle du tourisme créatif des Laurentides*;

ATTENDU QUE le tourisme créatif est considéré comme une nouvelle génération de tourisme pour son caractère interactif qui invite les touristes à découvrir la culture locale en participant à des activités artistiques et créatives avec les gens de la place (co-création d'expériences).

ATTENDU QUE Val-David propose une grande diversité d'événements et d'activités dans un décor pittoresque et est reconnu comme étant un lieu de création privilégié pour de nombreux artistes et artisans de renommée locale, régionale et même internationale.

ATTENDU QUE le but de la demande au Fonds est de confier un mandat externe pour la réalisation d'une étude permettant d'évaluer la faisabilité et de définir les facteurs de succès en vue d'une part, de mettre en place un nouveau modèle d'affaires pour assurer la forfaitisation d'une gamme élargie d'activités en tourisme créatif, et d'autre part d'assurer le positionnement du secteur de Val-David comme pôle de tourisme créatif;

ATTENDU QUE l'objectif de la réalisation de cette étude permettra d'accroître les clientèles touristiques (locales, nationales et internationales) et d'affaires dans la MRC des Laurentides.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE SOUTENIR financièrement la Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides dans ce projet *Val-David et environs : Pôle du tourisme créatif des Laurentides* au montant de 2 500 \$ à même le poste budgétaire 02-621-00-419.

ADOPTÉE

**Procès-verbal des délibérations du
Conseil du Village de Val-David**

19-11-311

4 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER la séance extraordinaire du 9 novembre 2019 à 8h14.

ADOPTÉE

(Signé Kathy Poulin)

(Signé Sophie Charpentier)

Kathy Poulin
Mairesse
Présidente d'assemblée

Sophie Charpentier
Directrice générale et secrétaire-
trésorière